PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES à JALHAY Sart, Station

La Bourgmestre,

- Vu la demande écrite introduite ce 28//10/2026 par Madame Clara MEERT meert.clara13@gmail.com sollicitant la réservation d'un emplacement de stationnement 02/11/2026 dans le cadre du placement d'un lift devant son immeuble situé à Station, 37 Bt L.
- Attendu qu'il y a lieu de réserver le stationnement devant l'immeuble concerné pour le stationnement des véhicules de déménagement ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Le 02/11/ 2026 de 07h00 à 16h00, le stationnement des véhicules sera interdit à Jalhay Sart, Station devant l' immeuble n° 37 Bt L

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par un signalisation conforme (signaux E1). Celle-ci sera déposée et mise en place par le service des travaux 24 hr à l'avance et retirée dès la fin des travaux.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux
- Au demandeur

Jalhay le 29/10/ 2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin